

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION DU MAJEUR

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du concours et pour les modes d'exploitation.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de :

M. VILLARD Thierry
Président de la Chambre Patronale du Loiret

L'enregistrement aura lieu lors des concours Départementaux organisés par la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (*prénom, nom*)

.....

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant :

OUI **NON**

Fait à, le

NOM :

Le Président,

Le candidat,
*Signature précédée de la mention
bon pour accord »*



**BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2024
DE LA MEILLEURE GALETTE AUX AMANDES**

Vous trouverez ci-joint le règlement de ce concours (*à lire attentivement*) et ci-dessous le bulletin d'inscription à nous retourner **avant 1 décembre 2023** (date limite).

**Le Concours de la Meilleure Galette aux Amandes
aura lieu le**

Vendredi 8 décembre 2023

à l' AGENCE MAPA

**Centre commercial Les 15 Pierres, Avenue du Traité de Rome
45750 ST PRYVE – ST- MESMIN**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignements complémentaires. Nous comptons sur la participation de nombreux Boulangers et Pâtisseries. Les artisans Boulangers-Pâtisseries peuvent amener leurs produits, ou les faire livrer de **14h00 à 16h00 précises**.

Les résultats de ce concours seront proclamés **aux alentours de 17h30**.
Les trois premiers lauréats recevront un prix chacun.

[Tenue de Boulanger exigée pour la remise des prix.](#)

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION AU CONCOURS 2024 DE LA MEILLEURE GALETTE AUX AMANDES DU DEPARTEMENT

La boulangerie

Nom _____ Prénom _____

Adresse

_____ Ville _____ CP _____

 S'inscrit au concours :

1) de la meilleure galette aux amandes :

POUR LES ADHÉRENTS

20 €

POUR LES NON-ADHÉRENTS

150 €

Le candidat s'engage à suivre le règlement et s'engage sur l'honneur à ne pas utiliser de produits surgelés.

Chaque inscription doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la chambre patronale de Loiret

Pour les adhérents : de 20 euros.

Pour les non-adhérents : de 150 euros.

Date :

Signature du candidat :

Tampon de l'entreprise :

REGLEMENT DU CONCOURS DEPARTEMENTAL 2024 DE LA MEILLEURE GALETTE AUX AMANDES

Organisé par La Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret.

Article 1

Ce concours est ouvert uniquement aux Boulangeries – Pâtisseries artisanales du département, code 1071 C / 1070 D

Article 2

La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} décembre 2023. Les inscriptions devront être adressées à la Chambre Patronale de la Boulangerie du Loiret 7 rue Le Moyne de Bienville 45100 Orléans. Chaque inscription devra être **accompagnée d'un chèque ou virement (voir ci-dessous) de 20 Euros** pour les artisans Boulangers – Pâtisseries **adhérents**. **Tarifs pour les non-adhérents : 150 euros.**

Article 3

Chaque entreprise devra présenter :

Deux galettes sans fève de 26 centimètres chacune, fourrées aux amandes. De forme ronde (pas de forme Pithiviers). Décor traditionnel de l'entreprise. Une sera réservée pour la dégustation, l'autre pour la présentation.

Les produits d'une dimension non conforme auront une pénalité.

Article 4

Les « mix » et les surgelés sont interdits. Les produits présentés au concours doivent correspondre aux critères énoncés dans l'article 3. Les membres du Jury se réservent le droit de vérifier à tout moment si aucune ambiguïté n'existe à ce sujet chez les lauréats du concours.

Article 5

Les produits fabriqués au préalable, seront déposés **aux dates, lieux et horaires indiqués sur le bulletin d'inscription.**

Ils seront dans un contenant neutre, **avec une enveloppe blanche fermée sans identification extérieure voir ci-dessous**, dans laquelle le candidat aura consigné ses : nom, prénom et adresse (carte professionnelle souhaitée) ainsi que le numéro de téléphone. **Les produits présentés sans enveloppe seront refusés.** Un numéro d'ordre sera attribué à chaque produit.

Article 6

Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel. Il sera composé de 6 personnes : (professionnels plus le président du Jury, consommateurs ou partenaires extérieurs à la profession).

Les critères retenus pour la notation sont : l'aspect du produit, le goût, l'odeur et la cuisson.

Les membres du jury attribueront à chaque galette une note, selon la grille de notation suivante : Aspect : 20 points – Cuisson : 20 points – Goût : 20 points – Odeur : 20 points. Total : 80 points. Le candidat ayant fabriqué la galette obtenant la note la plus élevée sera déclaré vainqueur.

Les membres du Jury seront convoqués à 16h30.

Article 7

Les membres du jury et leur personnel ne pourront concourir. Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros, à l'accueil des produits.

Article 8

Le seul fait de l'engagement du candidat au concours lui fait obligatoirement respecter les conditions du présent règlement.

Article 9

Les résultats de ses concours seront proclamés **aux alentours de 17h30**.

Les trois premiers lauréats recevront un prix chacun. Un vin d'honneur suivra.

Article 10

Un diplôme sera remis ultérieurement, pour affichage dans leur magasin, aux entreprises ayant obtenu un prix. Les résultats seront communiqués à la presse locale pour diffusion.

Article 11

Chaque lauréat aura la possibilité de faire sa propre publicité avec le résultat du concours durant l'année qui suit, jusqu'au concours suivant.

Les photos prises lors de notre concours seront susceptibles d'être mises en ligne sur notre site internet.

BP VAL DE FRANCE				
Titulaire du compte/Account holder		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
CH PATRONALE BOULANGERIE				
7 RUE LE MOYNE DE BIENVILLE 45100 ORLEANS				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1870 7002 8002 3190 6470 197		BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPPVER		
Code Banque 18707	Code Guichet 00280	N° du compte 02319064701	Clé RIB 97	Domiciliation/Paying Bank BPVF ORLEANS DAUPHINE

NOUVEAU - A découper

BULLETIN A REMPLIR et A METTRE DANS L'ENVELOPPE BLANCHE SANS INDICATION EXTÉRIEURE et SANS FENETRE (22x11cm) format à l'italienne FERMÉE, MERCI.

.....

La boulangerie _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Code Postal _____ Ville _____

N° de portable de L'ENTREPRISE : _____

Nom du candidat : _____

N° de portable du CANDIDAT : _____